



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Journées d'étude 2023 dédiées à la protection de l'enfant et de l'adulte (PEA)
- 110^e anniversaire de l'ASCP-SVBB

Détermination du lieu de vie, un enjeu crucial à considérer

Udligenswil, 12.09.2023 – **La détermination du lieu de vie est au cœur des prochaines journées d'étude PEA de l'ASCP-SVBB, qui auront lieu le jeudi 14 et le vendredi 15 septembre 2023 à Thoue. Cette question fait partie des problématiques les plus sensibles pour la protection de l'enfant et de l'adulte. Quand le placement d'un enfant est-il légitime ? Existe-t-il des alternatives à l'entrée en institution pour les personnes atteintes de démence ? Le 110^e anniversaire de l'ASCP-SVBB sera aussi l'occasion de faire le point sur diverses préoccupations des curatrices et curateurs professionnels, notamment le manque de ressources et de reconnaissance, ou encore les exigences de formation.**

La promotion de l'autodétermination et la protection de la dignité des personnes concernées, ainsi que le bien-être des enfants, sont au cœur des journées d'étude PEA de cette année, organisées en étroite collaboration avec la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Ces aspects ont une immense importance pour tout le personnel des APEA (Autorités de Protection de l'Enfant et de l'Adulte), dont les curatrices et curateurs professionnels. La question du choix du logement, et donc du lieu de vie, est l'une des tâches les plus importantes dans le quotidien des curatrices et curateurs professionnels. Elle constitue un enjeu énorme pour la qualité de vie des personnes concernées, dans un contexte de pénurie croissante de logements qui limite les choix.

Lors des journées d'étude 2023 à Thoue, des experts analyseront sous différentes perspectives la portée des interventions dans la protection de l'enfant et de l'adulte. Cela inclut les enfants et leurs parents, les seniors en perte d'autonomie, les jeunes adultes, ainsi que le réseau d'aide. L'objectif est d'exposer sous différents angles l'impact du choix du logement sur les personnes concernées. Les questions relatives à la légitimité du placement d'enfants, aux alternatives à l'entrée en institution pour les personnes atteintes de démence, ainsi que la répartition des rôles dans le cadre du placement à des fins d'assistance, feront également l'objet de discussions approfondies. Un autre point fort sera mis sur l'implication de l'entourage proche.

110 ans de l'ASCP-SVPP et 10 ans du DPEA : rétrospective et perspectives

Le présent colloque marque le 110^e anniversaire de l'association professionnelle ASCP-SVBB, comme le dixième de l'actuel droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA). Dans ce contexte, les membres de l'ASCP-SVBB réfléchissent à l'évolution de la curatelle professionnelle ainsi qu'aux conséquences de la révision du DPEA sur le travail des curatrices et curateurs. L'histoire de l'ASCP-SVBB, son travail, ainsi que les exigences du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte seront mis en lumière.



Rôle et tâches des curatrices et curateurs au centre de l'attention

Le travail des curatrices et curateurs se concentre sur l'assistance, la représentation et l'accompagnement des personnes qui leur sont confiées, conformément aux domaines de responsabilité des APEA. L'objectif est de permettre aux personnes concernées de mener une vie la plus autonome possible et de protéger leurs droits juridiques. Les personnes chargées de l'assistance agissent en toute indépendance et disposent des compétences professionnelles nécessaires. Elles s'engagent afin de trouver un juste équilibre entre la prise en compte des choix des bénéficiaires et leur protection. La relation est basée sur la confiance, le secret professionnel et le respect des droits fondamentaux des personnes sous curatelle.

La formation continue : clé de l'amélioration des compétences

La formation continue est considérée par l'ASCP-SVBB comme la clé de l'amélioration des compétences. Elle favorise en outre la satisfaction au travail et renforce l'image des curatrices et curateurs professionnels. Le colloque 2023 de l'ASCP-SVBB vise à leur apporter un soutien au quotidien et à promouvoir la mise en réseau. Des conférences et des ateliers en allemand et en français offriront un espace de réflexion et d'échange d'expériences.

Des exigences plus élevées en matière de protection de l'enfant et de l'adulte

En constante augmentation depuis un certain nombre d'années, les attentes du public et du monde politique à l'égard des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) nécessitent des mesures ciblées. Les recommandations actuelles de la COPMA encouragent l'amélioration des conditions de travail des curatrices et curateurs professionnels, avec également l'objectif de répercussions positives sur la relation avec les bénéficiaires et leur accompagnement. Leur mise en œuvre dépend ici principalement d'une volonté politique, donc spécifique à chaque canton.

Renforcement des exigences professionnelles

Les défis croissants en termes de compétences professionnelles, sociales et interculturelles sont indéniables pour les curatrices et curateurs professionnels. C'est ce qu'illustrent deux enquêtes de l'ASCP-SVBB sur la satisfaction au travail réalisées en 2017 et 2021. *"Malgré une charge de travail élevée et des ressources insuffisantes pour une professionnalisation, le taux de satisfaction des curatrices et curateurs professionnels est étonnamment élevé, avec plus de 80%. Selon l'ASCP-SVBB, il faut renforcer l'estime du public pour les curatrices et curateurs professionnels afin de réduire le taux de rotation du personnel. En tant qu'association, nous nous engageons pour une amélioration des dotations en ressources, de la formation continue et de la qualité afin de continuer à renforcer la profession. Une certification ainsi que d'autres projets sont en cours de préparation par l'association."*, souligne Markus Odermatt, Secrétaire général de l'ASCP-SVBB.

Les termes "curatrice professionnelle ou curateur professionnel" ne sont pas, à ce jour, des titres protégés et il n'existe pas encore de diplôme reconnu pour les personnes qui exercent des mandats dans le domaine de la PEA. Ce titre est utilisé par le personnel du secteur public qui assume des mandats pour le compte des APEA dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, mais dont les formations et les trajectoires professionnelles peuvent varier.

SVBB
ASCP
ASCP



Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

Certains cantons exigent déjà à l'embauche un Bachelor en travail social d'une HES. Néanmoins, cette formation de base ne garantit pas nécessairement à elle seule toutes les qualifications requises, qui peuvent être obtenues par différentes voies de formation et parcours professionnels. En raison des exigences élevées imposées aux personnes chargées de l'assistance, une certification basée sur des critères minimaux définis serait d'une grande utilité, pour les professionnels comme pour les bénéficiaires.

ASCP-SVBB – L'association suisse des curatrices et curateurs professionnels

Fondée en 1913, l'ASCP-SVBB réunit aujourd'hui près de 1700 membres, soit environ 70% des curatrices et curateurs professionnels de Suisse. L'ASCP-SVBB est considérée comme un interlocuteur essentiel par les autorités politiques pour l'organisation opérationnelle du travail d'assistance dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. L'ASCP-SVBB est organisée en sept groupes régionaux et dispose d'un secrétariat centralisé.

Événement

Quand : Jeudi/vendredi 14/15 septembre 2023

Où : Congress Hotel Seepark, Seestrasse 47, Thoune

Informations complémentaires sur [l'événement](#)

Pour plus de renseignements

Association suisse des curateurs et curatrices professionnels (ASCP-SVBB)

Monsieur Frédéric Vuissoz

Co-président ASCP-SVBB

Tél : 079 529 29 71 / frederic.vuissoz@vd.ch

Monsieur Markus Odermatt

Secrétaire général ASCP-SVBB

Tél : 031 311 51 44 / info@svbb-ascp.ch